



Non respect des obligations d'usufruitière

Par ClaudieDenis

Bonjour,

En tant que nu-proprétaire, j'ai reçu il y a quelques mois un courrier de la Direction Territoriale mettant en avant que des arbres sont à élagués empiétants chez les voisins alors qu'il est en usufruit .

Alors que l'usufruitière à reçu elle-même le courrieer de la Direction Territoriale, aucune réponse n'a donné suite.

J'ai tenté moi même de prévenir l'usufruitière en charge de ce terrain faisant 1 are 67 ca mais en vain !!

Aucune réponse non plus !!

Suis-je en droit d'interpeller le TGI pour mauvaise gestion et demander l'extinction de l'usufruit sachant que l'usufruit totale s'élève à 330 000? et que celui-ci comporte l'achat d'une maison dont nous n'avons jamais eu de document notarial lors de son achat ?

Vous remerciant par avance du temps que vous accepterez de consacrer à mon message, de façon que je puisse engager une procédure si il y a lieu...

Cordialement.

Par ESP

Bonjour

Il me semble avoir répondu à vu votre question, la mise en oeuvre de cette procédure doit être confiée à un avocat